

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 mai 2014
(convocation du 14 mai 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Mai Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. RAUTUREAU Benoit, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h 15
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 11 h 15
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. BRUGERE Nicolas à Mme BREZILLON Anne
M. CAZABONNE Didier à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme CHABBAT Chantal à M. GARRIGUES Guillaume
Mme CHAZAL Solène à Mme PIAZZA Arielle
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Jean-Louis
M. DELLU Arnaud à Mme JARDINE Martine

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOLET Thierry
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. RAYNAL Franck
M. RAUTUREAU Benoit à Mme LOUNICI Zineb jusqu'à 11 h 00
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain
Mme THIEBAULT Gladys à M. MARTIN Eric
Mme VILLANOVE Marie-Hélène à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 15

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

**Conseil d'Administration de l'office Public de l'Habitat de la Cub - Organisation
et fonctionnement - Décision - Désignation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis la loi ENL du 13 juillet 2006, le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) prévoit, par ses articles L421-8 et suivants, précisés par les articles R421-4 et suivants, les conditions d'administration des offices publics de l'Habitat (OPH). Suite à cette loi, la Cub avait ainsi installé, par sa délibération n°2008/0450 du 18 juillet 2008, le Conseil d'Administration d'Aquitanis.

Le CCH précise que les membres du Conseil d'Administration de l'OPH, à l'exception des représentants des locataires, doivent faire l'objet d'une nouvelle désignation après chaque renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité de rattachement de l'OPH.

Il appartient donc aujourd'hui à la Cub de :

- déterminer l'effectif du Conseil d'administration
- désigner ses représentants et inviter les autorités chargées de la désignation des autres membres du conseil d'administration à faire connaître leurs représentants.

1/ Détermination de l'effectif du Conseil d'Administration

D'après les dispositions du CCH, Aquitanis disposant d'un parc de logements supérieur à 2000 logements, l'effectif de son Conseil d'Administration peut être fixé à 23 ou 27 membres.

La majorité des représentants est issue de la collectivité ou de l'établissement public de rattachement, selon les modalités suivantes :

- si l'effectif est fixé à 23, 13 représentants (6 élus et 7 personnalités qualifiées) sont désignés par l'organe délibérant
- si l'effectif est fixé à 27, 15 représentants (6 élus et 9 personnalités qualifiées) sont désignés par l'organe délibérant.

Il est proposé, dans la continuité, de fixer le nombre de sièges du Conseil d'Administration d'Aquitanis à 23.

2/ Désignations relevant de la Communauté urbaine de Bordeaux

Sur la base d'un Conseil d'Administration de 23 membres, la Cub doit désigner 13 représentants :

Représentants élus : en vertu de la délibération n° 2014/0194 du 25 avril 2014 , les 6 représentants désignés au sein des élus communautaires sont :

- Mme Anne Marie CAZALET
- Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
- M. Jacques MANGON
- M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
- Mme Béatrice DE FRANCOIS
- M. Michel HERITIE

Personnalités qualifiées : 7 autres représentants, qui ne sont pas élus au sein de l'établissement public de rattachement, sont choisis en qualité de personnalité qualifiée en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, dont deux ont la qualité d'élus d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public du ressort de compétence de l'office, autre que celui de rattachement. Les personnalités proposées sont les suivantes :

- M. Xavier ROLLAND-BILLECART, Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignation (membre du bureau)
- Mme Agnès BERLAND-BERTHON, Professeur à l'Université Bordeaux III
- Mme Francine FORT, Directrice d'Arc en Rêve
- Mme Alexandra SIARRI, Conseillère Régionale (membre du bureau)
- M. Etienne PARIN, Directeur du GPV Haut de Garonne (membre du bureau)
- M. Bruno LAFON, Maire de Biganos
- Mme Marion VASCONSIN, Enseignante à l'Ecole Supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux

La désignation du membre représentant les associations dont l'un des objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées revient également selon l'article R421-8 du CCH au Conseil de Communauté, qui propose de retenir :

- Mme Monique BALESTIBAUD

La Communauté urbaine invitera par courrier les autorités chargées des autres désignations à faire connaître leurs représentants :

- un membre désigné par la Caisse d'Allocations Familiales du département de la Gironde,
- un membre désigné par l'union départementale des associations familiales de la Gironde,

- un membre désigné par les collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction,
- deux membres désignés par les organisations syndicales de salariés les plus représentatives de la Gironde,

Enfin, 4 membres représentent les locataires, avec un mandat pour 4 ans, que le renouvellement du Conseil de communauté n'impacte pas.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article R 421-11 du CCH, le Conseil d'Administration élit son Président après chaque renouvellement, ainsi que les 4 membres qui composent le Bureau, en sus du Président.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de La Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération N° 2014/0194 du 25 avril 2014 désignant les 6 représentants au sein des élus communautaires,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant les prérogatives lui incombant en tant qu'organe délibérant de l'établissement public de rattachement de l'office Public de l'Habitat Aquitanis,

DECIDE

Article 1 :

De fixer le nombre de sièges du Conseil d'Administration d'Aquitanis à 23

Article 2 :

D'approuver la désignation des 7 personnalités qualifiées et du représentant des associations

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

désignation effectuée

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 mai 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 MAI 2014

PUBLIÉ LE : 26 MAI 2014

M. JEAN TOUZEAU